

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

Une exception – et de taille – dans la jungle des fonds spéculatifs : le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, créé par le syndicat FTQ. L'organisme investit dans les entreprises, souvent avec réussite, mais exige que l'emploi soit pérennisé. Attention : il ne s'agit pas de cogestion.

Nous sommes dans les années '80, au Québec. Le climat économique est morose, le chômage en hausse constante, et les syndicats n'ont cessé de se battre pour sauvegarder l'emploi existant. Naît alors l'idée, dans la tête de Louis Laberge, patron du plus gros syndicat de la région, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de la création d'un fonds d'investissement qui serait alimenté et géré par les travailleurs eux-mêmes : « *Si personne ne veut se mouiller, pourquoi ne pas lancer nous-mêmes un fonds contrôlé par la FTQ ? Pourquoi ne pas compter sur nos propres moyens ?* ».

Laberge s'inscrit dans une logique syndicale qu'il défend : la solidarité. Celle des gens qui ont un emploi et qui veulent aider ceux qui n'en ont pas. Pour alimenter ce fonds, il propose donc un mécanisme géré par le syndicat, avec la collaboration du gouvernement. Le capital proviendra de contributions volontaires des travailleurs, perçues à la source et déductibles d'impôts. Ce prélèvement serait graduel, selon son concepteur : 2,5 dollars par semaine la première année, puis 5 dollars l'année suivante, etc. Dans tous les cas, l'adhésion sera individuelle et volontaire.

Les entreprises ciblées : essentiellement les PME, plus créatrices d'emploi. Avec, prioritairement, celles proposées par les travailleurs adhérant au fonds. Mais la FTQ ne veut pas faire de discrimination : des investissements pourraient avoir lieu dans des entreprises où le syndicat n'est pas représenté.

Outre la condition de l'emploi (à pérenniser et à développer), d'autres exigences de base sont prévues : conditions de santé et de sécurité au

travail, protection de l'environnement, règles éthiques, etc.

1983, année de création du fonds

Le 10 juin 1983, le gouvernement vote le projet de loi créant le fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Il fixe les balises (emploi, formation, investissement stratégiques, ...) et consacre le contrôle syndical de la FTQ sur un fonds ouvert à tous les épargnants. Il fait également un prêt de 10 millions de dollars au fonds, et offre des réductions d'impôts aux travailleurs qui participeront à l'aventure. Une condition : l'argent investi ne pourra être retiré avant la retraite ou la préretraite ; il ressemble donc un peu à un fonds de pension. Ce qui en rebutera d'ailleurs plus d'un.

Du côté patronal on salue l'initiative. Mais on prévient : pas question que le fonds serve au syndicat pour pénétrer dans les PME où il n'est pas présent ; pas question non plus de voir les actionnaires-travailleurs s'installer à la table du conseil d'administration, et ainsi entrer dans une logique de cogestion.

Les activités du fonds démarrent véritablement en 1984. Une campagne de souscription est alors lancée sur le thème : « *Une action pour l'emploi* ». Prix d'entrée : 10 dollars. A peu près seuls les militants de la FTQ sont informés, pas de campagne publicitaire grand public donc, du moins pour l'instant. La sauce prend : en trois semaines, un demi-million de dollars est récolté auprès d'un millier d'actionnaires. Au sein du syndicat, des « Responsables locaux » (RL) sont formés. Il s'agit de délégués syndicaux spécialisés dans les questions d'épargne, de fiscalité, de retraite, et de création d'emplois. C'est

aussi une nouveauté, puisque ces bénévoles se mettent à la vente d'actions, un métier traditionnellement réservé à des courtiers professionnels.

Peu à peu, la déduction à la source du salaire est négociée dans un nombre d'entreprises toujours croissant. Mieux : les RL arrivent même, dans certains cas, à ce que l'employeur contribue lui-même au fonds en versant l'équivalent de ce qui est versé par le travailleur. Un fonds de pension dérivé, en quelque sorte.

1984, le fonds se jette à l'eau

La première intervention du fonds a lieu en mai 1984, à la Poterie Laurentienne (fabrication de poterie en céramique). Mais c'est une aide essentiellement technique (pas de prise de capital, donc). Grâce au suivi du dossier par le fonds, les banques vont reprendre confiance et l'emploi doublera en quelques années.

C'est en décembre 1984 que le fonds injecte de l'argent dans une entreprise : 500.000 dollars dans la Scierie des Outardes de Baie-Comeau (Nord du Québec). Prudence syndicale : il s'agit ici d'un prêt qui doit aider au projet d'expansion de cette entreprise qui emploie 700 personnes. Le choix de la scierie n'est pas innocent : le propriétaire avait demandé aux ouvriers d'investir eux-mêmes dans l'entreprise, ils ont donc préféré voir le fonds s'en charger.

Janvier 1985. Nouvelle campagne promotionnelle, cette fois grand public : « *Des emplois pour nos gens, par nos gens, j'embarque !* ». Fin mars, le fonds a rameuté 5.000 actionnaires (dont 15% non syndiqués) et est fort d'un capital de 15 millions de dollars.

Un nouvel investissement va faire du bruit : 700.000 dollars en capital-actions (23,5% du capital), investit dans les Camions Pierre Thibault, une entreprise connue de tous les Québécois. Non seulement l'emploi est boosté (doublement des effectifs en deux ans), mais le personnel obtient un rattrapage

des salaires avec une hausse de 24% sur trois ans.

Le fonds ne s'occupe pas que d'entreprises en difficulté. Il va investir 1 million de dollars (dans le capital) pour financer, avec des partenaires publics et privés, l'ouverture (en 1987) d'une super-usine qui fabriquera des panneaux MDF (« contreplaqués », un produit peu connu à l'époque). 165 emplois directs et 300 emplois indirects sont créés.

Le phénomène prend de l'ampleur. Les campagnes promotionnelles sont toujours plus osées (1986 : « *L'outil pour réduire vos impôts* »). Mais la FTQ ne dévie pas de ses principes de base : « *Le fonds ne veut pas prendre la place des entrepreneurs, mais il veut que les travailleurs prennent la place qu'ils doivent avoir dans l'entreprise. (...) Les gens qui investissent leur argent et font des efforts ont le droit d'espérer un profit, pourvu qu'ils n'exploitent personne* ». Le succès a aussi des répercussions sur l'organisation du fonds : une trentaine de personnes y travaillent désormais.

Diversification

Au fur et à mesure, les investissements consentis sont de plus en plus nombreux et touchent tous les secteurs (informatique, aéronautique, agriculture, ...). Mais d'autres programmes sont également mis en route, comme la formation économique en entreprise. Il s'agit ni plus ni moins de donner aux travailleurs les outils leur permettant de connaître la situation réelle de leur entreprises, et de pouvoir exercer une influence sur les décisions. Comme cela se fait chez nous aujourd'hui, les délégués sont donc formés aux matières économiques.

Le fonds organise également, en 1987, un colloque de trois jours sur le thème : « *Les nouvelles stratégies patronales : menace ou réalité ?* ». La participation ouvrière est ainsi passée au crible. Le fonds veut faire vivre la démocratie économique, et ne pas seulement jouer un rôle d'investisseur. Et il le redit encore une fois : pas question d'entrer dans un système de cogestion : « *Si*

l'employeur a besoin de capitaux, qu'il se tourne vers le fonds de solidarité ».

La vie du fonds de solidarité n'est évidemment pas un long fleuve tranquille. Il devra faire face tantôt à des grèves, tantôt à des restructurations, tantôt à des fermetures. Car la logique de gestion est la même, quel que soit le régime de propriété de l'outil de production : il faut rechercher le résultat financier qui permette à l'entreprise de vivre et de se développer.

Et vingt ans plus tard...

Où en est le fonds aujourd'hui ? Il se porte toujours bien, avec un actif qui dépasse maintenant 6,8 milliards de dollars. Avec près de 570.000 actionnaires, il a participé, seul ou avec des partenaires financiers, à la création, au maintien et à la sauvegarde de plus de 116.000 emplois. L'action s'affiche à présent aux alentours des 24 dollars.

En novembre 2006, il a mandaté une société spécialisée dans les sciences de la vie, Bionest Partners, pour identifier les opportunités d'investissement en Europe dans les biotechnologies. Il entend investir dans les douze prochains mois entre 60 et 70 millions d'euros.

Un exemple à suivre en Belgique ? Comme le rappelle Louis Fournier, auteur d'un livre sur le FTQ, *« il n'y a pas vraiment de modèle, ni suédois, ni québécois, mais des expériences uniques en leur genre dont on peut s'inspirer ».*

Antoine Gruselin
© 6com.be